

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SESSION ORDINAIRE
Séance du 14 mai 2024

N° 98/05/2024 : PETITE ENFANCE - AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DES CRECHES DU GRAND MONTAUBAN

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 17h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la salle du Conseil à l'Hôtel de Ville de Montauban, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 07 mai 2024.

Présents Titulaires : 35

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Mathieu ALBERT, Philippe BECADE, Danielle BEDOS, Alain BODERIOU, Nadine BON, Bernard BOUTON, Nadine BOUVET, Aline CASTILLO, Nadia CHEKLIT, Michel CORNILLE, Jean-Martial DEJEAN, Marie-Agnès DETAILLEUR, Colette ESNAULT, Laurent FARRUGIA, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Stéphane GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Robert INFANTI, Francis LABRUYERE, Véronique LAGARRIGUE, Francis MASSIMINO, Gilles MENEGHETTI, Christian MOULIS, Paulette MULLER-DUPONT, Bernard PAILLARES, Bernard PECOU, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Claude VIGOUROUX.

Absents ayant donné pouvoir : 9

Mesdames, Messieurs, Marie-Claude BERLY à Jean-Pierre FOISSAC, Hervé CAMINEL à Alain BODERIOU, Thierry DEVILLE à Brigitte BAREGES, Lucie FOURNEL à Stéphane GONZALEZ, Jacques GAYRAL à Aline CASTILLO, Khalid LAABID à Bernard BOUTON, Sandrine LAGARDE à Rodolphe PORTOLES, Laurence PAGES à Annie GUILLOT, Michel WEILL à Danielle BEDOS.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Monsieur, Sandrine DIAZ, Clarisse HEULLAND, Arnaud HILION, Stéphanie OLIVE.

Madame Véronique LAGARRIGUE donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis le 1er janvier 2022, date du transfert de la compétence petit enfance, le Grand Montauban assure la gestion des crèches publiques du territoire.

Afin de répondre aux nouvelles exigences règlementaires, les collectivités gestionnaires de structures d'accueil de la petite enfance doivent désormais autoriser explicitement le fonctionnement de celles-ci en précisant leurs principales caractéristiques. Aussi il revient au conseil communautaire de prendre une délibération technique sans aucun impact sur le fonctionnement actuel des structures.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération gère, en régie, depuis le 1er janvier 2022, les établissements suivants :

1/ La Farandole :

Création	1er septembre 1975, par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Petite crèche
Agrément	20 places
Adresse	20 avenue Jean Jaurès 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-1983 du 6 octobre 2022

2/ Arc en Ciel :

Création	05 août 1997, par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Grande crèche
Agrément	40 places
Adresse	20 rue du 8 mai 1945 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-2071 du 19 octobre 2022

3/ Le Manège enchanté :

Création	20 septembre 2001, par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Crèche
Agrément	36 places
Adresse	2 boulevard Gustave Garrisson 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2023-277 du 15 février 2023

4/ Les Galop'Ingres :

Création	31 janvier 2011, par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Grande crèche
Agrément	50 places
Adresse	12 rue Salvadore Allende 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-1902 du 23 septembre 2022

5/ Petit Prince :

Création	13 février 1974 (crèche) et 10 février 1986 (halte-garderie) par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Très grande crèche
Agrément	65 places
Adresse	6bis rue Stendhal 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-2072 du 20 octobre 2022

6/ Les Enfants d'Olympe :

Création	30 août 2016 par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Petite crèche
Agrément	20 places, dont 15 places d'urgence
Adresse	14 rue Jacques Cartier 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-1898 du 22 septembre 2022

7/ Les Coccinelles :

Création	1er septembre 2015 par la Commune d'Escatalens avec DSP à la SAS Babilou
Type d'établissement	Petite crèche
Agrément	24 places
Adresse	Route de Saysses 82700 ESCATALENS
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-317 du 14 février 2022

8/ Pom d'Api :

Création	1er septembre 2011 par la Commune de Bressols
Type d'établissement	Petite crèche
Agrément	24 places
Adresse	13 avenue de la gare 82710 BRESSOLS
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2023-278 du 15 février 2023

9/ La crèche familiale :

Création	25 septembre 1991 par la Commune de Montauban
Type d'établissement	Très grande crèche familiale
Agrément	100 places
Adresse	14 rue Jacques Cartier 82000 MONTAUBAN
Horaires d'ouverture	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30
Dernier avis de la PMI	Avis favorable par arrêté départemental n°2022-2124 du 21 octobre 2022

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 02 mai 2024,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- valider et autoriser le fonctionnement des 9 structures d'accueil de la petite enfance selon les caractéristiques énoncées.

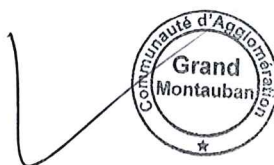
Après délibération du Conseil Communautaire, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 14 mai 2024

La Présidente,
Brigitte BAREGES



Le Secrétaire de séance,
Jean-Martial DEJEAN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Dejean', written over a circular official seal. The seal contains the text 'Communauté d'Agglomération Grand Montauban' around the perimeter and a small star at the bottom.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

16 MAI 2024

De sa publication le :

16 MAI 2024